

Chronique d'une mort annoncée

Si les 40 médailles souhaitées et obtenues à Pékin marquent les réussites du modèle sportif français, elles célèbrent sa disparition. Le trio État-mouvement sportif-collectivités, sur lequel repose depuis 40 ans le développement du sport en France, est aujourd'hui remis en question.

Depuis les jeux de Rome en 1962, l'organisation du sport en France s'appuie sur les principes essentiels suivants : le bénévolat, la délégation par l'État de l'animation et de la gestion du sport à des structures essentiellement associatives, et la solidarité au sein des fédérations entre le sport amateur et le sport professionnel.

Le système sportif Français est donc fondé sur la prééminence de l'Etat sur le mouvement sportif, avec un rôle accru des collectivités territoriales. Ce modèle a pour originalité la cogestion du sport entre l'état et un mouvement sportif d'initiative privée. Aujourd'hui, l'état ne souhaite plus assumer son rôle et le crie haut et fort : il n'a plus aucun moyen. Qu'on se le dise, le sport (lui aussi) est prié d'aller voir ailleurs !!!! L'état se sépare définitivement du mouvement sportif : diminution budgétaire dans les conventions d'objectifs fixées avec les fédérations, intégration des services régionaux et départementaux du ministère au sein de directions préfectorales plus vastes, vente attendue de sept CREPS.

Le sport français doit trouver des financements ailleurs. Les collectivités locales ne suffiront plus. « Il faut aller chercher l'argent là où il est. Si les entreprises privées sont intéressées, peut-être qu'elles viendront aider les jeunes » explique Laporte. Leur parrainage déduit fiscalement permettra à ces donateurs d'avoir un droit de regard sur les décisions prises.

Les sports médiatisés seront aidés par ces partenaires. Quant aux autres disciplines, fédérations affinitaires, petits clubs et sportifs amateurs, leur disparition est à craindre. C'est la mort du modèle sportif français, c'est-à-dire un mouvement sportif qui fonctionne sur une conception de service public, où l'état doit jouer son rôle de moteur et d'aide, tout en préservant son autonomie...

Flash infos du comité FSGT 94 septembre 2008 – éditorial